

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-048

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :

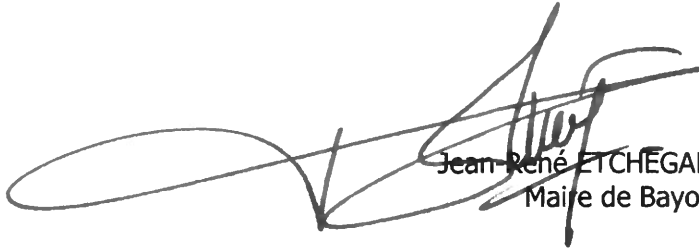
	Nombre de postes
- CREATIONS DE POSTES :	10
- CREATIONS DE POSTES à la suite des décisions d'avancements de grade et promotions internes du 29 janvier 2024 :	78
- SUPPRESSIONS DE POSTES à la suite des décisions d'avancements de grade et promotions internes du 29 janvier 2024 :	78

Le détail des créations et suppressions de postes est joint en annexe.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.


Jean René ETCHÉGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

- CREATIONS DE POSTES suite aux décisions d'avancements de grade et promotions internes du 29 janvier 2024 :

Type évolution	Filière	Grade	Nb poste(s)
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Attaché principal	2
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Attaché	2
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Rédacteur	2
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Adjoint administratif pal 1 cl	14
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Adjoint administratif pal 2 cl	1
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Technicien principal de 1 cl	4
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Technicien principal de 2 cl	2
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Agent de maîtrise principal	3
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Agent de maîtrise	2
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Adjoint technique pal 1 cl	29
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Adjoint technique pal 2 cl	5
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Animation	Animateur principal de 2ème cl	1
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Animation	Adjoint d'animation pal 1 cl	2
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Animation	Adjoint d'animation pal 2 cl	1
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Culturelle	Attaché cons.	1
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Culturelle	Attaché principal conservation	1
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Culturelle	Assistant conservation pal 1c	1
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Culturelle	Adjoint du patrimoine pal 1 cl	1
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Sportive	Conseiller territorial A.P.S.	1
Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Sportive	Educateur A.P.S pal 1er cl	1

- CREATIONS DE POSTES suite aux décisions d'avancements de grade et promotions internes du 29 janvier 2024 :

Création suite Avt Grade et Promotion Interne	Police	Brigadier-chef principal	2
---	--------	--------------------------	---

- SUPPRESSIONS DE POSTES suite aux décisions d'avancements de grade et promotions internes du 29 janvier 2024 :

Type évolution	Filière	Grade	Nb poste(s)
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Attaché	2
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	14
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Administrative	Adjoint administratif territorial	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Animation	Animateur	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Animation	Adjoint territorial d'animation	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Culturelle	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Culturelle	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Culturelle	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Police municipale	Gardien-brigadier	2
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Sportive	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Sportive	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Technicien principal de 2ème classe	4
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Agent de maîtrise principal	2
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Agent de maîtrise	3
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1
Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	29

- SUPPRESSIONS DE POSTES suite aux décisions d'avancements de grade et promotions internes du 29 janvier 2024 :

Suppression suite Avt Grade et Promotion Interne	Technique	Adjoint technique territorial	6
--	-----------	-------------------------------	---

Annexe : Détail de la mise à jour du tableau des effectifs

Accusé de réception en préfecture
 564214010240208-24_07975-DE
 Date de télétransmission : 13/02/2024
 Date de réception préfecture : 13/02/2024

- CREATION DE POSTE :

Type évolution	Filière	Dans le grade de	Nb de poste(s)
Création	Administrative	Attaché principal ou attachée principale	1
Création	Administrative	Rédacteur ou rédactrice	1
Création	Administrative	Adjoint administratif ou adjointe administrative	1
Création	Animation	Animateur ou animatrice	1
Création	Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture classe normale	1
Création	Médico-sociale	Agent social	2
Création	Technique	<p>Ingénieur ou ingénieure</p> <p>Placé sous l'autorité du Directeur de l'urbanisme, il/elle participe en qualité de chargé/chargée de mission aux projets de planification et d'aménagement d'urbanisme.</p> <p>Cet emploi à temps complet a vocation à être occupé par un fonctionnaire.</p> <p>Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans compte tenu de la spécificité des fonctions qui lui seront confiées.</p> <p>Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.</p> <p>Titulaire d'un diplôme d'état en architecture, en urbanisme (ou équivalent), l'agent justifiera d'une expérience en matière d'analyse architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.</p> <p>Il/elle disposera de connaissances significatives sur les méthodes et outils de conduite de projet et de planification opérationnelle.</p> <p>Il/elle devra maîtriser le code de l'urbanisme, faire preuve de rigueur dans la gestion des dossiers et posséder de réelles qualités rédactionnelles. L'agent sera doté d'un bon relationnel, d'un sens avéré du service public et d'une capacité à travailler en équipe et à dialoguer avec tous types d'interlocuteurs.</p> <p>La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, soit celui d'ingénieur territorial, à laquelle s'ajouteront la prime annuelle « bons de vacances » que perçoit l'ensemble du personnel en fin d'année au titre de l'article L.714-11 du code général de la fonction publique et conformément à la délibération du conseil municipal du 13 mars 1997, ainsi que le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.</p>	1
Création	Technique	Agent de maîtrise	1
Création	Technique	Adjoint technique ou adjointe technique	1
			10